

D13-47
N° _____/MINSANTE/SG/CELCOM

Yaoundé, le 19 FEV 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

RENFORCEMENT DE LA VIGILANCE FACE A L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS QUI SEVIT ACTUELLEMENT DANS LE MONDE

En date du 15 février 2020, les services techniques du Ministère de la santé publique ont mené une investigation à propos de deux cas suspects de la maladie au nouveau coronavirus actuellement dénommée COVID 19 par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les deux cas suspectés ont été transportés de manière sécurisée vers les salles d'isolement de l'Hôpital Central de Yaoundé, des prélèvements ont été effectués et les analyses faites au Centre Pasteur du Cameroun. Fort heureusement, les résultats se sont avérés négatifs pour le COVID 19. L'état clinique des personnes suspectées est satisfaisant.

Le Ministre de la Santé Publique appelle à la vigilance des populations et au respect des règles d'hygiène tel que recommandé. Il exhorte particulièrement les voyageurs venant des pays où sévit la maladie actuellement de se signaler aux autorités sanitaires pour les modalités de suivi dès leur entrée sur le territoire camerounais.

Ainsi, toute personne ayant effectué un voyage hors du Cameroun ou ayant été en contact avec un voyageur en provenance des pays concernés par le COVID 19, et qui présente des symptômes à type de grippe ; de toux parfois accompagné de fièvre, dans les 14 derniers jours précédant le début de la maladie, doit immédiatement composer le 1510 afin d'être pris en charge.

Le personnel aux points d'entrées et le personnel soignant doivent être plus vigilants, renforcer les mesures de prévention et déclarer tout cas suspect selon les directives en vigueur.

En tout état de cause, le Ministre de la Santé Publique rassure les camerounais qu'un système de traçage de tout voyageur en provenance de Chine notamment a été mis en place à travers le remplissage systématique d'une fiche sanitaire, contenant entre autre, les noms et prénoms du voyageur, sa provenance, son numéro de téléphone et son quartier de résidence.

En somme, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire des concernés, conformément aux très hautes directives de Monsieur le Président de la République S.E Paul BIYA. /-



Dr. Mananda Malachie